

Procès-verbal
**Assemblée Générale Extraordinaire de
Bibliothèques Sans Frontières**

Le 26 février 2020

0. Ouverture

L'an deux mille vingt, le vingt-six février, à dix-huit heures et trente minutes.

Les membres de l'association Bibliothèques sans Frontières (« BSF ») se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire dans les locaux de l'Association située 8 rue de Valmy à Montreuil, sur convocation du Secrétaire Général.

Étaient présents 45 membres dont 26 membres représentés par pouvoir.

L'Assemblée est présidée par Patrick Weil en qualité de Président. Le Président constate que le quorum est atteint et ouvre la session de cette Assemblée générale extraordinaire. Clémence Loupandine est nommée secrétaire de séance.

Le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer de l'ordre du jour suivant :

1. Présentation et adoption de l'ensemble contractuel du Réseau BSF international
2. Modification des statuts de Bibliothèques Sans Frontières

L'Assemblée a à sa disposition les documents suivants :

1. L'ordre du jour
2. Présentation de l'ensemble contractuel
3. Présentation des modifications statutaires

L'ordre du jour est soumis par le Président au vote de l'assemblée.

→ L'ordre du jour est adopté à l'unanimité des présents et des représentés (45 voix).

1. Présentation de l'ensemble contractuel du Réseau BSF

Le Président invite le Directeur général à prendre la parole.

Le Directeur Général présente l'Ensemble contractuel auprès de l'Assemblée. Il revient dans le détail sur les différentes composantes de cet Ensemble, à savoir : le Contrat de Partenariat, le Contrat de Licence, la Charte du Réseau, la Charte des Contenus et la Politique de Protection des Publics Fragiles (PPPF).

Un échange s'en suit et le Directeur Général comme le Président apportent des précisions et éclaircissements sur la teneur de l'ensemble contractuel.

La résolution suivante est proposée à l'Assemblée Générale :

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du projet de mise en place du réseau Bibliothèques Sans Frontières, ainsi que du projet de contrat de partenariat et de ses annexes,

Donne tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation, au Président de BSF à l'effet de :

- négocier, modifier, amender, finaliser et conclure tout contrat ou accord rédigé sur la base du projet de Contrat de Partenariat, ainsi que tout document y afférent, complémentaire ou rectificatif qui serait mentionné dans, ou requis aux termes du Contrat de Partenariat ainsi conclu ;
- négocier, modifier, amender, finaliser et signer tout avenant au Contrat de Partenariat jugé nécessaire, souhaitable et/ou opportun dans le cadre du développement du réseau Bibliothèques Sans Frontières ; et
- plus généralement, entreprendre toute action, négocier, modifier, amender, finaliser et signer tout autre acte nécessaire ou utile à la conclusion du Contrat de Partenariat avec de potentiels partenaires de l'Association.

Le Président met au vote l'adoption de la résolution.

La résolution est adoptée à l'unanimité des présents et des représentés (45 voix).

2. Présentation des modifications statutaires

Le Directeur Général passe à la présentation des modifications statutaires envisagées et présente en détails celles ci, et notamment les modifications des articles 2, 3, 4 et 5.

Un échange s'en suit et le Directeur Général comme le Président apportent des précisions et éclaircissements sur la teneur des modifications statutaires, et notamment sur l'article 5 qui interroge sur la place du représentant des bénévoles.

Le Président met ensuite au vote l'adoption des différentes modifications statutaires.

Les modifications statutaires sont adoptées à l'unanimité des présents et des représentés (45 voix).

3. Remerciements du cabinet BDGS

Le Président revient sur le travail fourni par le Cabinet d'avocats BDGS pour produire ces documents et propose l'adoption de la motion suivante :

“ Il est résolu d'exprimer à Monsieur Kyum Lee et au Cabinet BDGS la gratitude de l'Assemblée Générale de Bibliothèques Sans Frontières pour leur engagement pro bono aux côtés de l'association et pour l'excellence de leur contribution. ”

Le Président met au vote l'adoption de ladite résolution.

La résolution est adoptée à l'unanimité des présents et des représentés (45 voix).

Le Président remercie l'auditoire pour son implication.

Constatant que l'ordre du jour est épuisé, le Président lève la séance à 19h30.

Fait le 26 février 2020 à Montreuil,

Patrick Weil
Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read "PATRICK WEIL".